

Mairie de La Roque-en-Provence

06910

Arrêté du Maire

Arrêté Municipal provisoire portant restriction de stationnement sur la Commune de La Roque-en-Provence

Arrêté N° A\_2020\_12\_02

Le Maire de la Commune de La Roque-en-Provence

Vu le Code général des Collectivité Territoriales, notamment les Articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5, L2212-6 et L2213-1 et suivants;

Vu le code de la route, Vue le code Pénal ;

Vu la loi n°82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des département et des régions;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992 modifié;

Vu l'arrêté d'occupation du domaine public n° 10-2012 en date du 25/04/2012;

CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules sous la hall du village de La Roque-en-Provence afin de permettre le déroulement du Marché de Noël .

ARRETE

**ARTICLE N°1:** Afin de permettre le bon déroulement du Marché de Noël sous la hall du village le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant dans le sens de l'article R 417-10 du code de la route .

Durant la période du SAMEDI 19 DECEMBRE 2020 a partir de 12h00 jusqu'au DIMANCHE 20 DECEMBRE 2020 jusqu'a 17h00.

**ARTICLE N°2:** Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênant par les autorités.

**ARTICLE N°3:** La signalisation correspondante sera mise en place, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus.

**ARTICLE N °4:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Fait à la Roque-en-Provence le 15 Décembre 2020

Le Maire ARGENTI  
Alexis

